

Date de convocation :

Le 20 septembre 2024

NOMBRE :

- de conseillers : 23

- de présents : 15

- de votants : 18

**N° d'inscription de l'acte soumis
à l'obligation de transmission
au Représentant de l'Etat :**

54_2024

Secrétaire de Séance :

Mme Fanny RICHARD

OBJET :

- Consultation publique pour l'extension de l'installation classée GAEC Beviere

Ainsi fait et délibéré en séance

les jours, mois et an susdits

Le Maire



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 1^{er} octobre à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

Étaient présents (15) :

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Fanny RICHARD, François BLAT, Charles BENJABEN, Xavier LACAILLE, Audrey MONIER, Jean-Paul LANNOY, Valérie MAHIEU, Stéphane SANSONE, Anne-Françoise MARECHAL, Jean-Philippe MICHEL, Sabine HENNEBERT,

Ont donné pouvoir (3) : Sabine TROUILLET à Françoise DUPUIITS, Sandrine MERCIER donne pouvoir à Francis DUPIRE, Jean-Marc DUMEIGE donne pouvoir à Jean-Philippe MICHEL

Excusés : Michaël DELATTRE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE, Simon BRASSART, Romain POLLART

La société GAEC Beviere, située à la Groise, a déposé un dossier en vue de demander l'enregistrement d'un élevage de 350 vaches laitières, ce qui constitue une installation classée selon le code de l'environnement.

A ce titre, une consultation du public est organisée pour :

- Activité d'élevage, transit, vente de bovins et élevage de vaches laitières ;
- Installation de méthanisation.

Les travaux consistent en la création et l'extension d'un nouveau bâtiment pour vaches laitières et la construction de silos supplémentaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de donner un avis sur le projet d'installation classée.

Sur ces bases, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

- de donner un avis favorable à l'extension de l'installation classée GAEC Beviere.